



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 16 Septembre 2013 à 20h30

Le Lundi 16 septembre 2013, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MICHEL, Adjoint au Maire

Présents : Mrs, Mmes MICHEL, VASSEUR, LEAL, LEFEBVRE, MARCEAU, LESUEUR, LABBE, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN,

Absents : Monsieur LAFFERRERE a donné procuration à M. MICHEL, Monsieur BELLOY à M. VALAT

Secrétaire : Monsieur Philippe LEFEBVRE

Monsieur l'adjoint au maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et prie l'assemblée de bien vouloir excuser le Maire absent pour des raisons familiales.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Philippe LEFEBVRE est désigné Secrétaire de séance.

2/ Approbation du dernier procès - verbal.

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux d'église (délibération 2013-09-018).

Monsieur MICHEL rend compte de la présence d'un champignon "la Mérule" découvert en plein de mois de juillet dans le parquet côté sud de l'église. Il fait part de l'intervention de l'architecte des bâtiments de France, M. PLY, de ses conclusions et celles de la société LELU.

Des travaux de "soins" et de réparation sont nécessaires. Il donne lecture du rapport de M. PLY et propose de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'obtention d'une aide financière d'un montant de 30% des travaux H.T et d'une dérogation pour commencer les travaux.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'obtention :

1/ d'une aide financière selon le plan de financement ci-dessous :

NATURE DE L'OPERATION : EGLISE - Traitement de la Mérule

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) : **9 534.45 Euros**

FINANCEMENT :

Subvention de l'Etat (D.R.A.C) : 2 860.34 Euros

Subvention du Conseil Général : 3 337.06 Euros

Commune -travaux : 3 337.05 Euros

-avance T.V.A : 1 868.75 Euros

TOTAL H.T : **9 534.45 Euros**

2 / d'une dérogation pour le commencement des travaux le plus rapidement possible et ce avant les fêtes de Noël 2013.

4/ Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux d'église (délibération 2013-09-019)

Monsieur MICHEL informe l'assemblée que Monsieur le Maire a contacté le Conseil Général en la personne du Vice-Président M. VANTOMME. Le Conseil Général finance à la hauteur de 50 % le solde des travaux

H.T. Il propose à l'assemblée de solliciter dans les mêmes termes le Conseil Général selon le plan de financement suivant et de solliciter aussi une dérogation pour commencer les travaux

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'obtention :

1/ d'une aide financière selon le plan de financement ci-dessous :

NATURE DE L'OPERATION :	EGLISE - Traitement de la Mérule
MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :	9 534.45 Euros
FINANCEMENT :	
Subvention de l'Etat (D.R.A.C)	: 2 860.34 Euros
Subvention du Conseil Général	: 3 337.06 Euros
Commune -travaux	: 3 337.05 Euros
-avance T.V.A	: 1 868.75 Euros
TOTAL H.T	: 9 534.45 Euros

2 / d'une dérogation pour le commencement des travaux le plus rapidement possible et ce avant les fêtes de Noël 2013.

5 / Convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Plateau Picard (délibération 2013-09-020)

Monsieur MICHEL rappelle l'intervention de Monsieur LAFFERRE au dernier conseil communautaire qui a souhaité que la commune de La Neuville-Roy soit associée à la mise en place de panneaux signalétiques sur les zones industrielles communales. Après exposé de monsieur l'adjoint le conseil municipal

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 8;

Vu les compétences de la Communauté de Communes en matière d'aménagement du territoire et de développement économique;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'implantation de panneaux signalétiques sur les zones industrielles communales entre la Communauté de Communes du Plateau Picard et les communes membres,

Considérant l'intérêt de réaliser ce projet dans le cadre d'un marché unique, associant la Communauté de Communes et les communes membres volontaires, et désignant la Communauté de Communes coordonnateur du groupement;

Sur proposition de Monsieur l'adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à adhérer au groupement de commandes entre les communes concernées et la communauté de communes du Plateau Picard pour l'implantation de panneaux signalétiques sur les zones industrielles communales,
- Autorise M. Le Maire à signer la convention de groupement de commandes,
- Désigne la Communauté de Communes coordonnateur du groupement.

6/ Modification du P.L.U. (délibération 2013-09-021)

Monsieur MICHEL informe les membres de la volonté du conseil de modifier le P.L.U actuel pour d'une part favoriser l'implantation du R.P.C et enlever l'emplacement réservé situé près des écoles suite à la décision du dernier conseil municipal. Il propose aux membres composant la commission d'urbanisme de réfléchir d'ores et déjà aux diverses modifications à envisager. Il fait part qu'une consultation de cabinets d'urbanisme a été lancée en juillet 2013. Seul, URBA SERVICE de Beauvais, qui a déjà rédigé le P.L.U de la commune a répondu.

Il propose de passer au vote:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-13,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant la nécessité d'informer les membres du Conseil Municipal des ajustements mineurs qu'il conviendrait d'apporter au PLU approuvé, et notamment l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUh pour accueillir le projet OPAC comprenant des lots en accession à la propriété (30), des logements locatifs pour personnes âgées (20) et une école;

Entendu l'exposé de l'adjoint au Maire sur les dites modifications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De charger le Maire d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme,

- De confier au cabinet URBA SERVICES de Beauvais, les études nécessaires à l'élaboration de la modification du Plan Local d'Urbanisme,
- De donner autorisation au Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration de la modification du Plan Local d'Urbanisme,
- Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de la modification du PLU sont inscrites au budget 2013 chapitre 20, article 202 de l'opération 300.

7/ Informations diverses

- Monsieur MICHEL rend compte des travaux réalisés cet été :
 - ❖ Rue Neuve : Achat du logement mitoyen à la salle des fêtes, permettant l'agrandissement de cette dernière ainsi que la création d'un logement locatif.
 - ❖ Salle des fêtes : Création d'un espace de rangement du matériel d'environ 20 m2
 - ❖ Salle des associations : La suppression du mur entre la salle des associations et du local de rangement a permis d'agrandir cette salle de 25 m2 suite à la hausse des effectifs du Péri-scolaire.
 - ❖ Les ordres de services ont été donnés pour les travaux de la toiture du Corps de garde et de la Sacristie.
 - ❖ Pour l'aménagement du Parking des écoles, un retard a été pris mais devrait se faire sous peu.
 - ❖ Pour rappeler les trois orientations de notre pays, Liberté, égalité et Fraternité, le fronton de la mairie sera réaménagé.
- L'école se verra aussi, sur son Fronton, dotée d'un blason personnalisé (le drapeau et la devise de la République) en vertu de la Loi PEILLON.
- La mise aux normes des sanitaires pour la salle des fêtes est en cours L'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 11 septembre 2013. Les travaux auront lieu du 4 novembre au 29 novembre 2013 sous la conduite du cabinet d'architecture 3R de Beauvais. Il n'y aura pas de location de salle pendant cette période. La cantine scolaire se déroulera comme d'habitude. Le syndicat scolaire louera des sanitaires d'appoint pendant les travaux afin de pouvoir accueillir la cantine du Péri-scolaire.
- Une intervention avec les gendarmes et l'organisme de tutelle, en présence du Maire a eu lieu à la maison située chemin de la gare. Des mesures de protection sont en cours.
- Une demande d'élagage dans les chemins ruraux a été formulée. Monsieur MICHEL s'en occupe.
- La poste nous informe que la levée du courrier postal qui était à 15h30 sera dorénavant à 12h00.
- Monsieur MICHEL demande à ce que soient pensés les divers lieux d'arborisation dans la commune. Il demande aux conseillers de lui communiquer leurs desideratas.
- Monsieur MICHEL fait part de la volonté d'un propriétaire de revendre à la commune un talus, rue de la Gayolle. Les membres du conseil souhaitent connaître le coût et les frais engendrés par cette acquisition par la commune.
- Monsieur MICHEL informe les membres qu'il va procéder à l'achat de matériel budgétisé comme un groupe électrogène, un ramasseur de feuilles. Il souhaite aussi que les membres du conseil lui fassent part des besoins pour les illuminations de Noël.

Monsieur MICHEL informe de différentes dates de rendez-vous :

- Jeudi 26 septembre – sortie des personnes âgées à La Faloise.
- Jeudi 10 octobre – 9h30 - réunion de la commission électorale
- Dimanche 13 Octobre – Parcours VTT – ouvert à tous, licenciés ou pas
- Dimanche 15 décembre – Concert de Noël

6/ Questions diverses

Monsieur MICHEL propose un tour de table.

- ✓ Monsieur VASSEUR rend compte que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée, que le Péri scolaire a repris de plus belle. Il remercie les employés, le Maire et les entreprises qui ont travaillé cet été à l'amélioration et l'agrandissement des bâtiments.
- ✓ Madame LEAL informe que le centre de loisir de juillet a très bien fonctionné avec des activités et sorties riches d'expérience pour les enfants. Tous les parents semblent être satisfaits de

l'organisation 2013. M. VALAT confirme avoir eu plusieurs échos du bon déroulement du centre de loisirs.

- ✓ Monsieur MICHEL s'inquiète de la prolifération des voitures en stationnement dans la commune. Il rappelle que chaque logement doit avoir la capacité d'offrir le stationnement de deux voitures sur la propriété et non sur la voie publique. Il donne en exemple le square d'Otelet et la rue de la Libération. Un autre conseiller enrichit avec la rue du Vieuville où les voitures restent sur la voie publique toute la nuit.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur MICHEL, adjoint au Maire, lève la séance à 21h40.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 24 juin 2013 a comporté deux délibérations comme suit :

1	Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux d'église	(délibération 2013-09-018).
2	Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux d'église	(délibération 2013-09-019)
3	Convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Plateau Picard	(délibération 2013-09-020)
4	Modification du P.L.U.	(délibération 2013-09-021)

Claude LAFFERRERE		Guillaume LABBE	
Thierry MICHEL		Jean-François VALAT	
Olivier VASSEUR		Annick KRAL	
Martine LEAL		Xavier VAN VOOREN	
Philippe LEFEBVRE		Béatrice GREVIN	
Nathalie MARCEAU		Jean BELLOY	
Thomas LESUEUR			